

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'EMPLOYEUR MET ENFIN LA MAIN À LA POCHE !

La **CFDT** avec les autres organisations syndicales a revendiqué et obtenu une augmentation de la participation employeur à hauteur de 12 millions d'euros "enveloppe dite dynamique" qui augmentera annuellement.

Si l'enveloppe employeur n'est pas encore à la hauteur de la revendication qui était portée, pour la **CFDT**, il s'agit d'un premier pas!

PRÉSENTATION DES 2 SCÉNARIOS ENCORE POSSIBLES AUJOURD'HUI

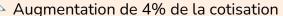
AVEC ACCORD

Augmentation de la participation employeur à la cotisation Complémentaire santé de 50 % actuellement à 53,2%

Et la participation salariée baisse de 50 % actuellement à 46,8%



Ce changement permettra d'atteindre un P/C à 106,2% en 2025 versus 110,8% aujourd'hui *





Ce changement permettra d'atteindre un P/C à 102,4% en 2025 versus 110, 8% aujourd'hui *

Dispense d'adhésion si salarié couvert par un contrat collectif par ailleurs

* Le rapport P/C (Prestations/Cotisations) doit être égal) 100% pour que notre contrat santé soit à l'équilibre.

SANS ACCORD

L'accord actuel restera en l'état

Maintien de la participation employeur à la cotisation complémentaire santé à hauteur de 50 %

En l'absence de rétablissement de l'équilibre financier de la Complémentaire santé, ce régime ne pourra être sauvegardé en l'état actuel au détriment de tous les salariés de la Sécurité sociale

Le projet d'accord Complémentaire santé sera ouvert à la signature le 23 avril. La CFDT se positionnera dans les prochaines semaines.

Malgré tout, la CFDT revendique toujours et encore une cotisation juste, équitable et proportionnelle au salaire et s'oppose à la position corporatiste de certaines organisations syndicales et de l'employeur qui souhaitent maintenir l'iniquité de la cotisation actuelle!

Flashez pour plus d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :

